

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-17-00376 Référence de la demande : n°2022-00376-050-001

Dénomination du projet : Capture Alcidés du Cap frehel - Suivi scientifique - B. CADIOU

Lieu des opérations : -Département : Côtes d'Armor -Commune(s) : 22240 - Plévenon.

Bénéficiaire : Bretagne Vivante

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande concerne la capture avec pose de balise GPS avec relâcher immédiat de 5 à 15 Guillemots de Troïl et 1 à 5 Pingouins torda sur le site de nidification du Cap Fréhel. Elle est demandée par un scientifique très expérimenté de l'association Bretagne Vivante en charge du suivi des colonies d'alcidés.

Le projet s'inscrit dans les mesures d'accompagnement de l'installation du parc éolien offshore au large de St-Brieuc et consiste à améliorer la connaissance de la biologie des espèces concernées et étudier notamment les trajets de prospection alimentaire des adultes reproducteurs et de leur juvénile.

Cette demande est faite pour l'année 2022 puis 2024 et 2025.

Le CNPN donne un avis favorable à la demande de dérogation sans réserve.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **25 MARS 2022**

Signature :

